

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230929CM111 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 22 septembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame HUROT a donné pouvoir à Monsieur MERCIER

Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame JALLET

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Madame BOURET a donné pouvoir à Monsieur ROBIN

Absents ou excusés :

Madame AUBOURG-DEVERGNE

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 04/10/2023

Nombre de conseillers votants : 34 Publication le 05/10/2023

20230929CM111 - Modification des représentations au sein des conseils d'école

Par délibération en date du 26 juin 2020, le conseil municipal a désigné des membres pour siéger au sein des conseils d'école. Ces représentations ont, ensuite, été modifiées par délibération du 24 septembre 2021.

L'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales stipule qu'il est procédé à une désignation par un vote à bulletin secret.

Toutefois, ce même article donne la possibilité au conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Ceci étant exposé,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de procéder au vote à main levée

Par 27 voix pour

7 abstention(s) : Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur OUARAB, Monsieur ROBIN, Madame PRIGENT, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

Le conseil municipal désigne un représentant au sein des conseils d'école suivants :

groupe scolaire Jacques Prévert : Romain MERCIER

groupe scolaire Anne Frank : Olivier de LA FOURNIÈRE

groupe scolaire Louis Gallouédec : Hyacinthe BAZOUNGOULA

groupe scolaire Jean Zay : Florence MOREAU

école Paul Langevin élémentaire : Anne-Marie ACQUART

école Paul Langevin maternelle : Lydie PÉRIN

école Louise Michel élémentaire : Florence MOREAU

école Louise Michel maternelle : Hyacinthe BAZOUNGOULA

école Courtil Loison maternelle : Romain MERCIER

école Louis Petit élémentaire : Olivier de LA FOURNIÈRE

école Louis Petit maternelle : Blaise KAMENDJE-TCHOKOBOU

école Château Foucher maternelle : Ghislaine HUROT

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 2 octobre 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

Adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT